

LABEL ZONE VERTE EXCELL
N° 2011-11-030-02



COREGAL'H

**LASURE EGALISATRICE INSECTICIDE, FONGICIDE, HYDROFUGE
PHASE AQUEUSE, ININFLAMMABLE, SANS ODEUR**

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **COREGAL'H** est une lasure égalisatrice de protection «IFH» (insecticide, fongicide, hydrofuge) et anti-bleu.
- Sa formulation de phase aqueuse la destine particulièrement à l'utilisation en atelier.
- Elle permet de réguler les échanges d'humidité conformément à la norme NF P 23-305 Annexe 4.
- **COREGAL'H** doit être recouverte d'une finition dans les 3 mois suivant la mise en place des bois (de type LASURE CORILOR, vernis CORI-SOL ou CORIBRIL ou peinture CORILUX) (norme NF P 23-305 annexe 4).
- Aspect : liquide fluide, impression mate.
- Classification AFNOR : Famille 1 – classe 7 B2 (norme NF T 36-005).
- Coloris : Incolore + 6 coloris bois – voir nuancier - (+ tout coloris à la demande).
- Masse volumique : environ 1.00 selon le coloris. (à 20°C – NF T 30-020-1).
- Point éclair : néant. Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C et inférieure à 0°C.
- Séchage* : hors poussière 30mn – Recouvrable : 3 à 4 heures.
- Temps d'écoulement <30 s coupe AFNOR 3 à 20°C (NF T 30-070).
- Pouvoir couvrant : 8 à 12m²/L. Extrait sec : 18 à 22 % selon la teinte(NF T 30-084).
- Conditionnement : 5L – 20L – 200L

Directive 2004/42/CE (COV) : Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (A/f type PA) sont de 130g/l maximum.
La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 100g/l.

MODE D'EMPLOI

- **COREGAL'H** est livrée prête à l'emploi. Peut être diluée si nécessaire jusqu'à 20% d'eau.
 - Application au pinceau, pistolet, trempage.
- NB** : L'utilisation en bac nécessite un brassage avant chaque utilisation (attention ne pas utiliser l'air comprimé pour réaliser le brassage) et un renouvellement du volume du bac tous les 3 mois maximum.
- Les bois doivent être secs (-20% d'humidité) dégraissés selon l'essence (MOVINGUI-IROKO).
 - Les bois de structure devront être traités préalablement avec CORIFOND S ou CORIPHENE (norme NF P 23-305).
 - Le nettoyage des outils se fait à l'eau (ou CORIDECAP après séchage).

RECOMMANDATIONS

- **COREGAL'H** contient un fongicide et un insecticide.
- Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas jeter dans l'environnement.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux, du visage.
- En intérieur, assurer une ventilation jusqu'à l'évaporation des solvants.
- Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Consulter la fiche de données de sécurité.

* Les paramètres humidité, température et ventilation influent considérablement sur le temps de séchage.

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour.
Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

CORODIS SARL – Z.I. LA PLAGNE – B.P. 52 – ST CYR DE FAVIERES – 42125 LE COTEAU CEDEX
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 - corodis@wanadoo.fr – www.corodis.com

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 404132785654